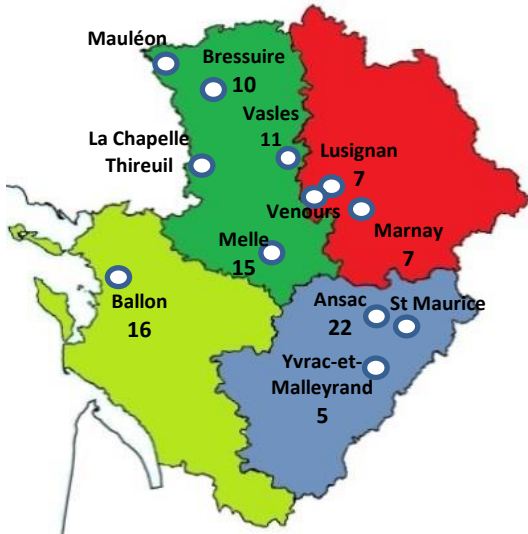
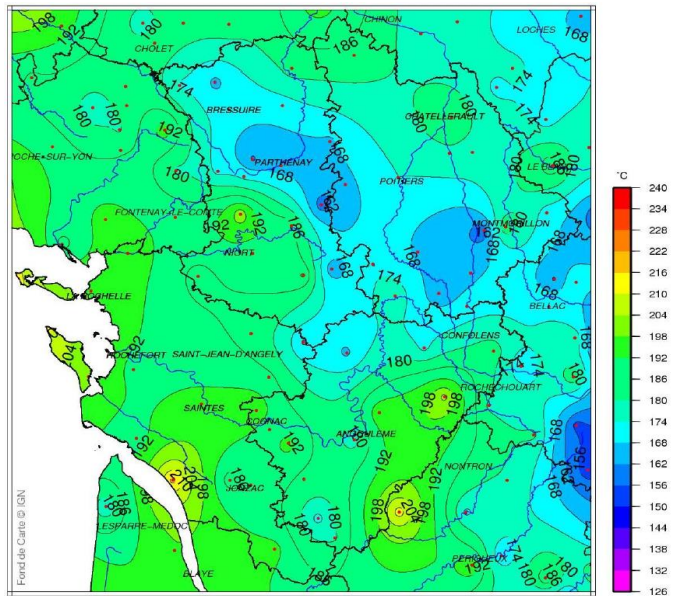


### Démarrage en douceur de la pousse de l'herbe

POUSSE DE L'HERBE (kgMS/j/ha)



SOMME DES TEMPERATURES BASE 1er FEVRIER (au 26 février 2023)

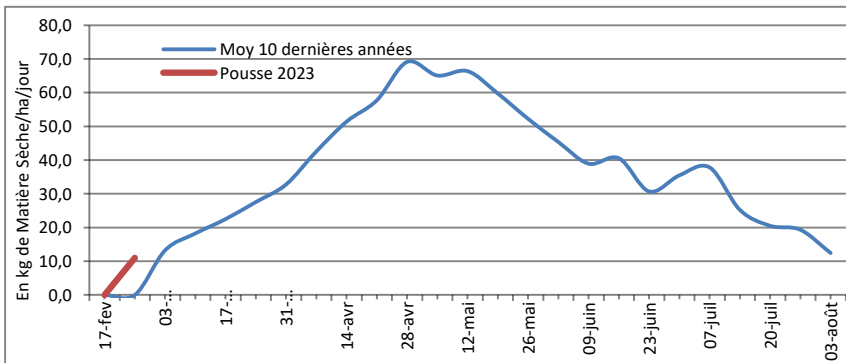


#### CONSEIL PÂTURAGE

La mise à l'herbe des animaux arrive à grand pas. Le repère des 300 DJ (degrés jours) base 1<sup>er</sup> février, constituant le repère de date de mise à l'herbe, devrait être atteint d'ici une à deux semaines pour la partie sud du territoire. En attendant il est possible de faire le tour de ses clôtures, des chemins d'accès et de vérifier le bon fonctionnement des points d'eau. Passer dans toutes ses prairies permet d'évaluer la portance du sol. Un coup de talon dans la prairie ne doit pas laisser une trace de plus d'1,5 cm de profondeur. Après les pluies de la semaine dernière, la portance d'une partie des prairies peut être impactée.

#### CONSEIL FAUCHE

Pour favoriser la qualité et la repousse de l'herbe au printemps, et éliminer l'herbe hivernale, un passage d'herse à prairie ou un déprimage peuvent être envisagés. Ces pratiques permettent le développement des trèfles et le tallage des graminées, et ainsi d'améliorer la qualité alimentaire de la repousse. Le déprimage a déjà démarré sur certains secteurs, limité à quelques heures par jour.



Pousse en kg MS/j/ha	Couverture de vos besoins par l'herbe selon le chargement			
	20 ares/UGB	30 ares / UGB	40 ares /UGB	50 ares/UGB
10	10%	20%	25%	30%
25	30%	45%	60%	75%
40	45%	70%	95%	120%
55	65%	100%	130%	160%
70	80%	125%	165%	200%

Alizée Breton (86) 06 79 42 74 47 - Marie Escure (16) 06 25 64 14 04 - Anne-Laure Lemaitre (17-79) 06 07 35 82 12



PRDA Nouvelle-Aquitaine, AE3 Systèmes sobres en intrants et intégration de la biodiversité, avec le soutien du Conseil Régional et de l'Europe



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR  
**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Partenaires :

